

# Devenir référent en santé et sécurité au travail

5 jours (35 heures)  
Ajouté le 30/11/2022 - Modifié le 13/11/2023

**950€ NET**

Tout savoir sur la mission de référent santé sécurité en entreprise

## Objectifs

- Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels, en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnelles/INRS
- Situer l'entreprise au regard de la prévention des risques
- Repérer les risques d'atteinte à la santé des salariés
- Identifier des mesures de prévention à partir de l'évaluation des risques
- Contribuer à la mise à jour des documents santé et sécurité au travail
- Situer son rôle parmi les acteurs en santé et sécurité au travail
- Article R4644-1 du code du travail
- L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise
- Le ou les salariés ainsi désignés par l'employeur bénéficient d'une formation en matière de santé au travail dans les conditions prévues aux articles L. 4614-14 à L. 4614-16

## Compétences visées

Maîtriser les outils et méthodes incontournables pour mettre en place et assurer le suivi d'une démarche de prévention et de sécurité en entreprise

## Public

Toute personne désignée par son employeur pour assurer la mission de salarié désigné compétent en matière de santé et sécurité au travail (Loi 2011-867 du 20 juillet 2011 - Art.L4644-1 du Code du travail)

**Prérequis :** Prérequis : Aucun

**Accessibilité :** Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation Pour plus d'informations : rendez-vous sur notre page centre de formation

**Délais d'accès :** L'accès à la formation est soumis au délai d'acceptation des financeurs et du temps de traitement de la demande : de 7 jours à 2 mois selon le mode financement.

# Devenir référent en santé et sécurité au travail

## Programme

### Rechercher et exploiter les informations externes à l'entreprise, pouvant être utilisées. Apprécier la situation de l'entreprise au regard de la prévention des risques

- Les accidents de travail, accidents du trajet et maladies professionnelles
- Les principes de la réglementation en santé et sécurité au travail
- L'évaluation des risques et document unique (décret 2001-1016 du 5 nov 2001)
- Le processus d'apparition du dommage
- Les principes généraux de prévention (loi du 31 décembre 1991)
- La formation à la sécurité et les fiches de poste
- Les entreprises extérieures et le plan de prévention (Décret 92 158 du 20 fév 1992)
- Le protocole de sécurité (Arrêté du 26 avril 1996)
- Les Equipements de Protection Individuelle
- Les contrôles réglementaires
- Le Salarié Désigné Compétent
- Le bilan annuel de prévention et le PAPRI Pact

### Situer son rôle parmi les acteurs en Santé Sécurité au Travail

- Apprécier la démarche prévention des risques professionnels de l'entreprise
- Les outils de repérage DIGEST et GPSST
- Les autres outils de repérage de l'INRS
- La formulation des écarts
- La méthodologie d'analyse des situations de travail afin de détecter les phénomènes dangereux

### Être capable de proposer et de suivre un plan d'action en SSCT

- La mise en place d'un plan d'action
- La présentation du plan d'action
- La gestion et le suivi
- L'analyse d'accident de travail
- La responsabilité pénale en cas d'accident
- Les différentes phases de l'analyse
- Le questionnaire d'accident
- La multi-causalité d'un accident de travail
- Méthode de l'arbre des causes
- Les risques professionnels
- Les risques psychosociaux
- Le travail sur écran
- Le bruit
- Le TMS
- L'incendie

# Devenir référent en santé et sécurité au travail

- La manutention manuelle

**Pour illustrer la formation, il est intéressant que les stagiaires puissent apporter le jour de la formation les documents suivants :**

- Bilan annuel de prévention
- PAPRI Pact
- Document unique
- Livret d'accueil
- Plan de prévention
- Protocole de sécurité

## Dates & lieux

 21, 26 et 27 juin + 04 et 05 juillet 2023

 Angers

 2, 3, 16, 17 octobre et 8 novembre 2023

 Laval

## Les points forts

Une offre riche et diversifiée de plus de 200 formations sur des thématiques très ciblées. Une équipe à votre écoute pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets formation !

Retrouvez tous nos indicateurs de satisfaction et de performance sur nos pages centres de formation.

## Modalités pédagogiques

Le formateur apporte non seulement des notions théoriques mais également un accompagnement des stagiaires vers l'acquisition des compétences et leur validation par la pratique

De ce fait le déroulement des formations inclut des travaux : en sous-groupes de préparation d'exposés de mises en situation des exercices d'application des ateliers de travail

**Équipe pédagogique** : Les formateurs CCI FORMATION sont sélectionnés en cohérence avec les méthodes pédagogiques que nous encourageons. Ils sont référencés sur la base de leur expertise dans leur domaine d'intervention et leur capacité à partager leur expérience au travers de solutions concrètes et opérationnelles &nbsp;

**Méthodes** : Les CCI des Pays de la Loire vous accueillent en proximité dans leurs établissements de formation Nos équipements

# Devenir référent en santé et sécurité au travail

conçus pour répondre à l'ensemble des thématiques de formation proposées offrent un cadre d'apprentissage agréable performant et stimulant

 **Validation/Certification**

Positionnement : en début de formation le niveau de chaque participant est évalué par le formateur via un test de positionnement et d'acquis des connaissances En cours de formation des exercices et/ou des mises en situation viennent évaluer l'acquisition des connaissances et capacités de chaque participant A l'issue de la formation les acquis de connaissances du participant seront évalués au regard des objectifs de la formation (QCM - quizz - mise en situation ...) Une attestation de fin de formation pourra être remise au stagiaire à l'issue de la formation Délivrance d'un certificat de réalisation